

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 10 (1872)  
**Heft:** 31

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-181924>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

gorge. On en prévient, par le jus de ciguë, la trop grande grosseur.

Ce rouge délicat, que les parfumeurs tirent de l'écume du poisson purpura, est le fard le plus recherché. Il donne au teint l'incarnat de la rose et marie sur la joue l'éclat et la douceur. »

#### **Les Gardes suisses de Louis XVI.**

##### I

Nous touchons à une date mémorable, anniversaire de la résistance héroïque opposée par le régiment des Gardes suisses à la fureur révolutionnaire qui détrôna Louis XVI. C'est le 10 août 1792 que ces braves et incorruptibles soldats moururent presque tous sur les degrés du trône qu'ils avaient juré de défendre.

On a comparé cette journée au combat des Thermopyles : les Spartiates combattaient pour leurs femmes, pour leurs enfants, pour leur gloire, pour leur patrie ; les Suisses du 10 août ont combattu pour le sentiment du devoir, pour la foi aux serments, pour l'honneur de leur pays, pour celui de la renommée de leurs pères. Les Spartiates et les Suisses savaient d'avance qu'ils marchaient à une mort inévitable : tous l'ont acceptée de sang-froid, sans délibération et sans plainte ; mais les Spartiates avaient leur roi à leur tête, et ce roi n'avait point d'ennemis parmi ses sujets.

Dès le commencement de la Révolution, la situation du régiment des Gardes suisses fut singulièrement pénible. Placé comme il l'était au foyer de l'anarchie, les scènes les plus désastreuses se succédaient autour de lui. Environné de périls, harressé de fatigues, ce régiment développa, dans toutes ces circonstances, un caractère inaltérale de sang-froid, d'ordre et de discipline. On n'épargna rien pour corrompre les soldats, promesses, menaces, séduction de principes, exemple des autres troupes, tout fut employé ; rien ne les ébranla : leur fidélité jeta l'ancre au milieu de la tempête politique qui les investissait de toutes parts.

Un décret de l'Assemblée constituante avait anéanti la discipline dans l'armée : il n'eut jamais aucune influence sur le régiment. Ce furent les soldats eux-mêmes qui réclamèrent le maintien des antiques règlements. Le corps entier ne formait qu'une famille, où le sort et les intérêts étaient mis en commun. Cet esprit de famille animait au même degré les subalternes et les chefs.

Cependant les circonstances de la Révolution allaient toujours croissant de gravité ! Chaque jour augmentait les fatigues des troupes fidèles, et il n'était personne qui ne prévit une catastrophe inévitable et prochaine. Cette considération détermina les officiers qui étaient autorisés à aller jouir de leur semestre en Suisse à y renoncer pour rester auprès de la personne du roi et partager le sort de leurs camarades. On leur fit connaître que l'intention formelle de Louis XVI s'y opposait. Tous insistèrent ; tous chargèrent le colonel d'Affry d'emmener de nouveau au ministre de la guerre leur

vœu formel à cet égard ; mais ces instances ne produisirent qu'un ordre positif du roi, que tous les officiers portés sur la liste des semestriers eussent à partir ! Le malheureux prince cherchait à écarter l'ombre même de ce qui eût pu donner du soupçon.

Le 4 août, le régiment reçut l'ordre de se porter sur Paris, car l'on savait que les fédérés et les faubourgs devaient attaquer les Tuileries. Le régiment partit la nuit des casernes de Courbevoie et de Ruelle ; il ne prit qu'un drapeau par bataillon. Les drapeaux des compagnies furent enterrés dans les caves de Courbevoie. Les Suisses, en marchant aux Tuileries, savaient qu'ils n'en sortiraient pas.

Le marquis de Maillardoz, lieutenant-colonel, et le baron de Bachmann, major, vinrent au devant. Le corps marchait dans le plus grand silence, avec les précautions usitées en temps de guerre et en pays ennemi. Ce silence même, un ordre admirable, la contenance ferme et froide des soldats, imposèrent sans doute aux factieux. Tout fut tranquille au château, et la même nuit le régiment retourna aux casernes. Le lendemain, on en détacha 300 hommes qu'on envoya en Normandie. (A suivre.)

Durant cette période de chaleurs caniculaires, où tous nos collaborateurs ont déserté la ville pour rechercher l'ombrage et la fraîcheur dans les vallées des Alpes, nos lecteurs comprendront que, privés de leur aimable concours, nous soyons obligé de recourir ailleurs pour alimenter nos colonnes, toujours trop longues, en temps de disette. Cela dit, munissons-nous de bons ciseaux et coupons dans un journal français l'amusante histoire que voici :

Une jeune dame trottait le long des boutiques, poursuivie par un petit monsieur, qui se distinguait par une ardeur telle, que tous les passants se retournait.

Rouge de honte, elle chercha un refuge dans un magasin. Il y entra presque en même temps qu'elle.

— Oh ! vous ne m'échapperez pas ? dit-il en refermant la porte.

— Que voulez-vous, monsieur ? dit la marchande.

— Que voulez-vous, madame ? dit le marchand.

— Je suis entrée pour vous demander protection.

Voilà longtemps que monsieur me poursuit.

— En effet, et ce n'est qu'un premier début. Voulez-vous, oui ou non, m'écouter ? Pour couper court à tout scandale, je consens à vous donner le bras jusque chez vous.

— Mais, enfin, monsieur, je ne vous connais pas.

— Je vous connais, moi, madame. Pour mon malheur, je vous connais. Une fois, deux fois, trois fois, voulez-vous me suivre ?

— Vous êtes fou, je ne vous accompagnerai certainement pas.

— Je m'y attendais. Mes précautions sont prises. Vous ne serez pas étonnée si je requiers la police.

— La police !... s'écrierent les maîtres du magasin, en se rapprochant vivement. Pourquoi faire, la police ?

— Madame vous le dira. Pendant ce temps, je

vais chercher deux agents et une voiture. Vous voyez que j'y mets des formes et ne recule pas devant les frais. — N'oubliez pas que je vous confie un important dépôt. Vous me répondez de madame sur votre tête ! Du reste, dans dix minutes je serai ici.

Et il sortit, laissant la dame aussi ébahie que ses hôtes.

Elle voulut expliquer que, depuis plusieurs jours, ce monsieur, qu'elle ne connaissait pas, cherchait à lui faire accepter son bras ; qu'elle se nommait Mme la baronne de X..., qu'elle demeurait rue Pigalle, etc., etc. Elle offrit de se laisser accompagner pour constater son identité. Le marchand lui montra pour toute réponse quatre sergents de ville qui venaient de s'arrêter devant la porte. Elle voulut passer dans l'arrière-boutique. Un agent entra.

— Faudrait vous arranger pour ne pas bouger de là, ma petite dame, jusqu'à l'arrivée de la voiture. Ça ne sera pas long. — C'est pour un vol que vous êtes en délicatesse avec le monsieur ?

— Un vol ! On m'accuse de vol ?

— Y a pas de mal à ça ; ne nous fâchons pas, ma petite dame. Chacun a ses faiblesses, pas vrai ? L'un, c'est le tabac, l'autre l'absinthe... vous, ce serait le fouillage des poches ?

— Mais c'est une infamie !

— Du moment que vous en convenez, cela ira tout seul. Le commissaire est bon enfant.

— Je ne vous suivrai pas !

— Ne dites donc pas ça.

— Si vous voulez me conduire chez moi, je récompenserai votre peine.

— Tentative de corruption. Parfait ! Je mettrai cela sur le procès-verbal. Du reste, voilà votre monsieur qui descend de voiture.

— Mon monsieur... Insolent !

— Fort bien ! Injures adressées à un agent de l'autorité dans l'exercice de ses fonctions.

— Vous n'allez pas me faire monter dans cette voiture ?...

— Si fait, ma belle dame. A moins que vous ne préfériez me donner le bras.

— Fi !... l'horreur !...

Le trapeur rentra. Il fut d'une politesse exquise, mais d'une inflexibilité radicale. Bon gré, mal gré, la dame dut prendre place dans le fiacre judiciaire, en compagnie du sergent. Un agent monta sur le siège, auprès du cocher.

— Rrrroulez ! grasseya l'autorité. Et la voiture roula pour ne s'arrêter qu'à l'ombre d'une hideuse lanterne rouge, phare du commissariat.

Fort heureusement, M. le commissaire sortait de table, l'estomac satisfait, les membres reposés, le cœur engourdi, l'esprit dispos. Dans ces dispositions, la venue d'une cliente ne lui était pas désagréable. A peine lui fit-il faire antichambre cinq minutes, dans une salle enfumée, tapissée d'affiches, de règlements, de taxes, de tarifs, en compagnie de deux agents et de deux commis.

On entra dans le sanctuaire. M. le commissaire fit signe à ses hôtes de s'asseoir.

— Et alors ?... Nous disons que ?... fit-il en regardant alternativement chacune des parties.

Le monsieur se leva, la dame en fit autant, et tous deux parlèrent à l'unisson pendant quelques secondes.

Le commissaire se boucha les oreilles.

— Quel est le plaignant ? dit-il, lorsqu'il vit le silence rétabli.

— Moi ! dit le monsieur.

— Moi ! dit la dame.

— Sergent, qui vous a requis ?

— C'est ce bourgeois.

— Monsieur, vous avez la parole. Narrez.

— Monsieur le commissaire, avez-vous aimé ?

— Je pourrais vous répondre que cela ne vous regarde pas ; mais je ne rougis pas d'avouer que mon cœur a souvent parlé.

— Vous comprenez alors tout ce que j'ai souffert. Il y a deux mois, à la suite d'une maladie grave, les médecins m'ordonnèrent le changement d'air et les distractions. Je déménageai et vins me fixer rue Pigalle, n° 743. Je loge au 4<sup>e</sup> étage. C'est là que finit l'escalier, je suis...

— Je connais cette chanson. Il est inutile de la continuer.

— Mon plus grand bonheur était de me mettre à ma fenêtre, d'assister au lever de l'aurore...

— Et au mien, monsieur le commissaire, au mien ! Figurez-vous que, depuis deux mois, je ne puis plus ouvrir mes fenêtres, écarter mes rideaux, sans voir les yeux de monsieur braqués sur mon intérieur... jusque-là si paisible !

— C'est vrai ! oui, je l'avoue. On m'avait ordonné les distractions. Voilà mon excuse. Peu à peu, ce délassement devint le besoin le plus impérieux de ma vie. Je renonçai à mes habitudes, je brisé toutes mes relations, je me cloîtrai, ne vivant plus que pour elle ! Monsieur le commissaire, il faut enfin que j'éclate !

— Prenez garde, jeune homme ! Je ne suis pas assuré.

— Et que m'importe ! Rien ne saurait plus m'arrêter. Les lois divines, les lois humaines n'ont pu décider que je serais malheureux toute ma vie, pour avoir loué un appartement rue Pigalle. Ce serait à douter de tout. Le récit de ce que j'ai fait pour pénétrer derrière les murailles ennemis qui me cachent cet astre lasserait le génie d'Homère et de Cervantes. Mes lettres ?... on les a déchirées devant moi, à la fenêtre. Mes fleurs ?... je les ai vues, fraîches encore, reposer sur un lit d'épluchures ména-gères, à l'heure où passent les tombereaux. Ses gens ?... J'ai voulu les corrompre, et mon or, qu'ils ont empoché, a, sans profit pour moi, grossi le chiffre de leurs épargnes. Sa porte ? j'ai voulu la franchir cent fois à l'aide de déguisements variés. Commissionnaire, j'ai charrié ses bagages ; mitron, je lui ai apporté les entremets les plus succulents. Je l'ai suivie partout. Je connais l'adresse de tous ses amis, de tous ses fournisseurs. Ce matin, j'ai appris qu'elle avait donné congé !... J'ai juré que le

soleil ne se coucherait pas sans que j'aie soulagé mon âme. Je l'ai suivie, respectueux et tendre d'abord, impétueux et pressant ensuite. Elle m'a repoussé, comme toujours. J'ai vu qu'elle allait encore m'échapper. Oh!... alors, perdant la tête, je l'ai accusée de vol! Elle!... accusée ainsi! Mais j'avais mon plan. Et vous voyez qu'il a réussi, puisque j'ai pu me faire entendre. Monsieur le commissaire, insérez sur votre procès-verbal que j'ai vingt-cinq ans, que je suis fils unique, que j'ai deux fois plus de rentes que d'années, que nous portons dans ma famille trois quintefeuilles sur sinope, que j'ai une maison de location rue de Maubeuge, un bien de campagne en Picardie, que je lui offre ma main avec toutes ses dépendances.

Le commissaire a ri. La dame a souri... Le premier ban sera publié dimanche.



Une correspondance de Constantinople nous apprend que le sultan vient d'abolir dans tous ses Etats la peine des *caous* dont on punissait en Turquie les marchands convaincus d'avoir vendu des denrées frélatées ou employé des faux poids.

Voici en quoi consistait cette peine :

On fermait d'abord la boutique du délinquant, et sur les auvents, on clouait le pauvre diable par l'oreille.

La punition était publique, et, durant tout le jour, le patient restait exposé aux quolibets, aux injures et parfois aux projectiles de la foule amassée.

\*

Deux marchands de chevaux de Villars-le-Comte, revenant de la foire, boivent une dernière bouteille chez *Andrien*, à Lucens.

L'un d'eux verse volontiers ; il sert son compagnon avec une certaine parcimonie ; mais, pour lui, chaque fois il fait extravaser le liquide en s'excusant par un : *Ouf!* significatif.

L'autre l'observe d'un œil jaloux et finit par lui dire en patois : *Mâ, fédé vey on iadzo ouf por mé!*  
(*Echo de la Broye.*)



### Les frères ennemis.

II

Il y avait aussi dans chaque endroit quelque vaurien en qualité de *résident*, avec lequel il tenait des conférences secrètes et qui, en cas de besoin, lui expédiait une estafette, ou partait lui-même, et pour lequel il ne dépensait qu'un bon *pourboire*, dans le sens littéral du mot. Mais il avait aussi des agents secrets qui poussaient les gens à révolutionner leurs écuries, de sorte qu'il avait presque toujours dans sa remise, qui lui servait d'écurie, un cheval de parade qu'il dressait pour une nouvelle expédition, pour la publicité, c'est-à-dire pour la vente sur la foire. Il lui teignait le poil sur les yeux, lui limait les dents, et lors même que la pauvre bête ne pouvait plus manger que du trèfle et se laissait avoir faim près de l'autre fourrage, cela l'inquiétait peu, car il s'en défaisait toujours à la foire prochaine.

Pour cela il avait ses rubriques ; il trouvait, par exemple, un compère qui feignait de vouloir faire avec lui un échange ; là-dessus ils faisaient tous deux un vacarme effroyable. Michel criait tout haut : — Non, je ne peux pas échanger, je n'ai ni foin ni place, et il faut que je vende à quel prix que ce soit. Ou mieux que cela encore : il faisait, moyennant

quelques kreutzers, tenir sa bête par quelque pauvre paysan, il la faisait courir devant lui et disait : — Si cette bête-là était chez un bon cultivateur, on pourrait en faire un cheval superbe. Les pieds sont excellents, les os sont parfaits, il n'y manque que de la viande et elle vaudrait alors ses vingt carlins d'or. Alors il amenait un acheteur, se retenait quelque chose en sous-main, et se faisait ainsi payer la peine de vendre son propre cheval. En général, Michel était ennemi des certificats légaux, qui doivent garantir que la bête n'a aucun défaut majeur. Il aimait mieux à cet égard vendre pour quelques florins de moins, plutôt que d'entrer dans ces sortes d'obligations. Aussi avait-il assez souvent des procès qui mangeaient le cheval et le profit, mais Michel trouvait dans cette vie errante et fainéante quelque chose de si captivant, et il recomptait toujours si bien ses marchés les uns dans les autres, qu'il lui était impossible de quitter son commerce. Sa maxime était : Je ne quitte pas la foire avant qu'on se soit donné la main. — Pour lui, un marché devait être conclu sitôt que les parties se frappent dans les mains l'une de l'autre. Les marchands juifs lui étaient souvent très utiles sur les foires, et avec eux il se remettait à jouer sous la couverture.

Quand Michel, à cheval, s'en allait ainsi à la foire ou en revenait, et qu'il rencontrait Conrad cassant ses pierres sur la route, il contemplait alors son frère d'un air moitié compatissant, moitié railleur, et pensait : — O pauvre diable, il te faut casser des pierres du matin au soir pour gagner quinze kreutzers, et moi en un moment, quand cela va bien, je gagne quinze florins.

Conrad, tout myope qu'il était, n'en remarquait pas moins cela, et tapait alors si fort sur ses pierres, que les éclats en volaient de tous côtés.

Voyons maintenant lequel s'en tire le mieux, de Michel ou de Conrad.

Michel était un des plus aimables parleurs du village, car jour et nuit il avait toujours quelque chose à raconter, tant il savait de farces et de tours. Il connaissait aussi Dieu et le monde. Pour Dieu, il est vrai qu'il ne le connaissait pas beaucoup, quoiqu'il allât quelquefois à la messe, car à la campagne personne ne peut s'en éloigner tout à fait, mais il allait à la messe comme bien d'autres, sans y penser et sans pour cela en devenir meilleur.

Conrad avait aussi ses défauts, au nombre desquels étaient surtout sa haine contre son frère et la manière dont il la manifestait. Quand on lui demandait : — Comment cela te va-t-il avec Michel ? Il répondait toujours : Ça va comme cela, et là-dessus il faisait avec ses deux mains sous le menton comme s'il serrait un nœud, et en même temps il tirait la langue. Il est facile de deviner ce qu'il voulait dire par là.

Naturellement, les gens n'épargnaient pas beaucoup cette question, et c'était toujours un immense éclat de rire quand Conrad redisait son opiniâtre réponse.

Du reste, les gens attisaient ainsi cette haine des deux frères moins par méchanceté que par plaisanterie. Quant à Michel, il ne faisait que de lever les épaules avec mépris quand on lui parlait du *pauvre diable*.

Les deux frères ne restaient jamais dans la même chambre ; — quand ils se rencontraient, soit à l'auberge, soit chez leur sœur, l'un d'eux sortait à l'instant même.

Personne ne pensait plus à les réconcilier, et quand deux personnes étaient en grande inimitié, on disait par manière de proverbe : — Ils vivent comme Conrad et Michel.

A la maison, ils ne disaient pas le mot, et même quand ils se rencontraient, ils ne se regardaient pas. Cependant, sitôt que l'un s'apercevait que l'autre était malade au lit, il allait, malgré la distance, jusque chez leur sœur, qui demeurait dans la *rue des Grenouilles*, et lui disait : — Viens là-haut, je crois qu'il n'est pas bien, et là-dessus il se mettait à travailler doucement et sans bruit, pour ne pas fatiguer son frère.

(A suivre).

L. MONNET. — S. GUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DELISLE.